

TERMES ET CONDITIONS DU PROGRAMME ROAD TO LEADER

Les présentes conditions générales (ci-après « conditions générales » et/ou « accord ») régissent le programme Road to Leader (ci-après « programme »). Le programme est administré par Amare Global Holdings, Inc, une société de l'Utah (« Amare »). La participation au programme soumet le participant aux conditions générales du présent document.

I. ADMISSIBILITÉ, PÉRIODE DE QUALIFICATION, PARTICIPATION ET RÉCOMPENSES

En participant au Programme, le Participant accepte entièrement et sans réserve les Conditions Générales contenues dans le présent document, qui sont finales et exécutoires. NUL LÀ OÙ C'EST INTERDIT.

Le programme commence le 1er juillet 2024, à minuit HNP, et se poursuivra jusqu'à ce que Amare mette fin au programme à sa seule discrétion. Amare se réserve le droit de modifier les récompenses à tout moment et pour n'importe quelle raison. Le programme est limité aux participants qui résident dans les pays participants. Ces pays sont les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique et la République dominicaine.

Les participants qui remplissent les conditions énoncées dans le présent document peuvent participer au Programme, ce qui leur donne droit aux Récompenses (comme indiqué ci-dessous) obtenues grâce à des actions spécifiques (comme décrites ci-dessous) au cours de la période de qualification

II. DÉFINITIONS

Période de Bonus Mensuel : La Période de Commission qui s'étend du premier jour du mois civil au dernier jour du mois civil

Rang Payé : Le Rang pour lequel le Participant se qualifie au cours de la Période de Bonus Mensuel. Les Rangs sont déterminés par la capacité du Participant à atteindre des exigences spécifiques en matière de volume et de structure telles que décrites dans le Plan de Rémunération d'Amare.

Rang de Carrière : Le Rang Payé le plus élevé atteint par le Participant pour son compte historiquement avec Amare. Un Partenaire de Marque obtient un nouveau rang de carrière en remplissant les conditions requises pour un rang qu'il n'a jamais atteint. Un Partenaire de Marque qui atteint un Rang de Carrière plusieurs rangs supérieurs de son Rang de Carrière précédent sera considéré comme ayant atteint tous les rangs jusqu'à son nouveau Rang de Carrière.

Date de début d'inscription : La date à laquelle le participant s'inscrit ou met à niveau son compte pour devenir un Partenaire de Marque et effectue une commande en acceptant l'Accord et les Politiques du Partenaire de Marque.

Date de début d'inscription : La date à laquelle le participant s'inscrit ou met à niveau son compte pour devenir un Partenaire de Marque et effectue une commande en acceptant l'Accord et les Politiques du Partenaire de Marque.

III. PARTICIPATION

Amare se réserve le droit de juger en dernier ressort de tous les ajustements. Le participant ne peut gagner qu'une seule récompense pour chaque rang indiqué. Des informations supplémentaires peuvent être requises et collectées afin de traiter la récompense avec succès.

La valeur de la (des) Récompense(s) peut être considérée comme un revenu imposable pour les Participants, et tous les impôts sont la seule responsabilité des Participants. Les récompenses monétaires sont versées pendant la période de commission mensuelle d'Amare. Les paiements sont effectués avec le versement de la commission mensuelle dans le mois suivant l'achèvement des exigences du programme. Les participants commenceront le délai requis pour maintenir chaque rang de carrière atteint lorsqu'ils avancent de plusieurs rangs de carrière au cours d'un même mois et peuvent

gagner les récompenses simultanément en remplissant les conditions requises pour un rang supérieur. Veuillez consulter les exemples hypothétiques ci-dessous pour une illustration plus détaillée des exigences du programme.

Table A: ROAD TO LEADER

RANG	RÉCOMPENSE
Silver – Atteindre le nouveau rang de carrière Silver (Argent) 4 fois au cours d'une période de 6 mois.*	Paieement unique de 675 \$CA déposé sur votre compte bancaire.
Gold – Atteignez le nouveau rang de carrière Gold 4 fois en 6 mois.*	Un versement unique de 1 350 \$CA déposé dans votre compte bancaire.
Platinum – Atteignez le nouveau rang de carrière de Platinum 4 fois en 6 mois.*	Un versement unique de 2 700 \$CA déposé dans votre compte bancaire.

*Les quatre premiers mois ne doivent pas nécessairement être consécutifs, mais doivent être accomplis dans les six mois suivant l'obtention du nouveau rang de carrière.

Exemples hypothétiques

1) Avancement de plusieurs rangs : Un Partenaire de Marque ayant le Rang de Carrière Silver atteint un nouveau Rang de Carrière Platinum. Pour obtenir la Récompense Platinum de 2 700 \$CA, il doit atteindre le Rang Payé minimum Platinum trois fois au cours des cinq prochaines périodes de primes mensuelles. Le Partenaire de Marque recevra également la Récompense Gold de 1 350 \$CA car les exigences Gold ont été remplies au cours de cette même période. La récompense pour avoir atteint le niveau Platinum trois fois dans les cinq périodes de bonus mensuel serait de 4 050 \$ CA au total (2 700 \$ CA pour Platinum + 1 350 \$CA pour Gold).

2) Avancement de plusieurs rangs : Un Partenaire de Marque ayant le Rang de Carrière Bronze atteint un nouveau Rang de Carrière Gold qui lui permet de gagner les Récompenses pour Silver et Gold en atteignant le Rang Payé Gold trois fois de plus au cours de cinq périodes de bonus mensuelles. Si le Partenaire de Marque n'atteint pas le rang Gold, mais souhaite tout de même recevoir la Récompense Silver de 675 \$CA, il doit atteindre le rang payé minimum Silver trois fois au cours des cinq périodes de bonus mensuelles à partir du moment où il a atteint le rang de carrière Gold pour la première fois. Dans cet exemple, la récompense serait de 675 \$CA pour avoir atteint le niveau Silver. Le Partenaire de Marque n'est pas en mesure de gagner les récompenses pour le Gold et la prochaine récompense qu'il pourrait gagner serait pour le rang Platinum.

IV. TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout terme non défini dans le présent document doit être compris et interprété tel qu'il est énoncé et utilisé dans le manuel de politique générale et le plan de rémunération d'Amare Global en vigueur. Amare se réserve le droit de retenir ou de refuser tout ou partie des récompenses en cas de non-respect par le participant du manuel de politique globale d'Amare. Amare se réserve le droit de disqualifier un participant à tout moment pour ce qu'Amare considère, à sa seule discrétion, comme un comportement répréhensible ou négatif.

Amare peut mettre fin au programme ou le modifier à tout moment, avec ou sans préavis. Le participant est soumis à l'accord de partenariat de la marque Amare Global, qui comprend le manuel de politique et le plan de rémunération d'Amare Global.

EN PARTICIPANT AU PROGRAMME, LE PARTICIPANT ACCEPTE DE LIBÉRER ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ AMARE ET SES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET AGENTS (COLLECTIVEMENT LES « PARTIES LIBÉRÉES ») DE TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER : A) INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE DANS LE PROGRAMME ; B) ERREURS TECHNIQUES LIÉES AUX ORDINATEURS, AUX SERVEURS, AUX FOURNISSEURS OU AUX LIGNES TÉLÉPHONIQUES OU DE RÉSEAU ; C) ERREURS D'IMPRESSION ; D) DES ERREURS DANS L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ; E) DES BLESSURES OU DES DOMMAGES À DES PERSONNES OU À DES BIENS QUI PEUVENT ÊTRE CAUSÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, PAR LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT OU DE SES INVITÉS AU PROGRAMME ET À TOUT ÉVÉNEMENT ASSOCIÉ.

Sauf interdiction, le participant accepte que tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du PROGRAMME ou liés à celui-ci soient résolus conformément aux lois de l'État de l'Utah, sans tenir compte des conflits de lois, et le participant accepte que ces litiges soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective, et avec une juridiction exclusive dans l'État de l'Utah.

Toute controverse ou réclamation découlant des présentes conditions générales ou du programme, ou s'y rapportant, sera réglée par l'arbitrage d'un (1) arbitre, administré par l'American Arbitration Association sous réserve des règles de procédure civile de l'Utah et des règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association lorsqu'elles ne sont pas contraires aux règles de procédure civile de l'Utah, et le jugement sur la sentence rendue par l'arbitre peut être rendu par tout tribunal compétent. Toute controverse ou réclamation de ce type sera arbitrée individuellement et ne sera pas consolidée avec toute réclamation ou controverse d'une autre partie. Ce qui précède n'empêche pas Amare de demander une injonction devant les tribunaux d'État ou fédéraux de l'Utah ou d'autres juridictions nécessaires ou appropriées pour la protection de ses droits de propriété intellectuelle. La version anglaise des présentes conditions générales du programme régit tous les litiges relatifs à ce programme et à ces conditions générales. La version anglaise des présentes Termes et Conditions du Programme régira tout litige relatif à ce Programme et à ces Termes et Conditions.

Amare peut modifier les termes des présentes conditions générales à tout moment en informant le participant de cette modification par écrit sur le site web désigné où les présentes conditions générales sont affichées. Toute modification entrera en vigueur immédiatement à compter de la date de publication de la modification par Amare sur ledit site web. Amare se réserve le droit d'honorer les récompenses et les bonus accordés à un participant qui s'est qualifié dans le cadre d'une version antérieure du programme Road to Leader.

Le participant accepte que son nom et sa photographie soient utilisés dans des émissions, des journaux, des brochures et d'autres médias sans compensation. Le participant garantit que toutes les déclarations faites dans le présent document sont vraies et correctes et comprend que les parties exonérées se sont appuyées sur ces déclarations pour autoriser le participant à participer au programme.